

EDITO

Développement économique

Soutien aux commerces de proximité



Les maires ont à cœur de soutenir le développement du centre-ville ou du centre-bourg de leur commune en associant l'ensemble des acteurs locaux qui sont appelés à conjuguer leurs efforts dans un contexte économique difficile. Elle a ainsi passé avec CCI France un

partenariat afin de renforcer la collaboration locale en matière d'animation des territoires ; le guide du commerce du centre-ville, élaboré par le Conseil du commerce de France, avec le partenariat de l'AMF, apporte un éclairage synthétique et opérationnel des bonnes pratiques et possibilités.

Plusieurs dispositifs sont mobilisables : le déploiement sur la totalité du territoire national du prêt à taux zéro « PTZ » pour l'ancien, comme pour le neuf, est une mesure positive obtenue par l'AMF. Pour d'autres territoires, les dispositifs fiscaux contribuent à la sauvegarde et à la réhabilitation du bâti ancien. L'AMF a plaidé la pérennisation du dispositif « Malraux », pour les secteurs géographiques relevant du programme national des quartiers anciens dégradés. Les opérations programmées de réhabilitation de l'habitat participent également à cette revitalisation. Dans nos villes, nous devons également favoriser, pour le maintien du commerce, la réhabilitation des logements des premiers étages délaissés.

L'AMF tient à la consolidation du FISAC qui permet à un grand nombre de communes de développer leur commerce et qui doit être doté de ressources nécessaires à son fonctionnement. Le règlement du PLU, récemment simplifié, permet d'identifier des quartiers dans lesquels doit être préservée la diversité commerciale, notamment les commerces de détail et de proximité.

L'AMF reste également très attachée au dispositif ZRR en milieu rural sur une base communale, qui favorise le développement ou la création d'activités économiques et le soutien aux commerces de proximité. Développer l'activité des cœurs de villes et de villages, c'est soutenir l'activité locale. Dans une société qui se fracture, les cœurs de ville doivent aussi être des lieux vivants du « mieux vivre ensemble » !

FRANÇOIS BAROIN



L'AMF toujours mobilisée

2016 devra être l'année du diagnostic partagé face aux réalités. C'est le vœu que formule l'AMF dans le cadre de ses relations avec les pouvoirs publics. Au premier plan, la reconnaissance du caractère intenable du plan triennal de baisse des dotations pour de nombreuses collectivités et de son effet récessif pour les entreprises locales. L'AMF poursuivra ainsi sa mobilisation afin de faire évoluer le gouvernement sur ce dossier.

L'AMF regrette aussi le calendrier particulièrement contraint d'élaboration des schémas directeurs de coopération intercommunale (SDCI). Elle appelle à ce que la plus grande concertation et un dialogue constructif s'établissent entre les élus et les préfets pour que les mouvements de périmètres des EPCI puissent s'effectuer sur les bases d'un projet réaliste et d'un accord consensuel indispensable à la réussite des projets.

Sur la réforme de la DGF, constat identique, deux facteurs contribuent à une absence réhivatoire de visibilité : le chantier en cours des nouveaux périmètres intercommunaux, l'inexistence de simulations pluriannuelles. Il convient par conséquent de faire démarrer la nouvelle DGF sur une carte intercommunale remaniée et donc stabilisée avec des simulations pluriannuelles permettant de mesurer les effets structurels de la réforme. L'AMF renforcera par ailleurs sa lutte

contre l'inflation des normes imposées aux collectivités locales et pour que le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) soit une réelle instance collaborative. Il est essentiel que les administrations centrales dialoguent mieux avec les élus locaux et leurs associations en amont de l'édiction des normes.

Lieu de débats, de propositions et d'actions

L'AMF entend continuer à contribuer au débat public, notamment au travers de son Congrès (31 mai - 2 juin 2016, Paris) et ses « Rencontres » (communes nouvelles le 16 mars, gestion de l'eau le 22 mars, emploi en juillet...). Ils visent à offrir des éléments d'information et d'analyse partagée sur les réformes entrées en vigueur et ayant une incidence directe sur les communes et les intercommunalités.

Enfin, l'AMF émettra un ensemble de propositions en vue d'interpeller les candidats à l'élection présidentielle de 2017. Elle présentera un éventail d'idées destinées à alimenter le débat sur l'ensemble des thèmes intéressant les collectivités locales et leurs habitants.

Les événements de 2015 obligent davantage encore à emprunter cette voie de la conviction, de l'initiative et de la mobilisation, avec toujours le même sens des responsabilités. Il est urgent que l'État décide de faire confiance aux élus locaux.

L'intercommunalité selon l'AMF

La commission Intercommunalité de l'AMF présidée par André Laignel et dont la rapporteure est Françoise Gatel s'est réunie le 26 janvier dernier. Cette réunion a été l'occasion pour les élus présents de dresser un premier bilan de l'évolution en cours de la carte intercommunale.

L'élaboration des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) rencontre de réels obstacles dans plusieurs départements. L'essentiel de ces blocages est le fruit d'une application trop extensive des dispositions de la loi NOTRe ou d'un manque de dialogue et de concertation avec les élus locaux. Il a été rappelé au cours de la réunion que la recherche d'un consensus avec les élus locaux est la condition indispensable de la réussite de la réforme en cours. En tout état de cause, l'adhésion des élus locaux doit constituer un critère de succès autrement plus important que la mise en place d'intercommunalités reposant sur une approche quasi exclusivement quantitative, mettant à mal le fragile équilibre dégagé par la loi. L'AMF a décidé de saisir les ministres concernés, Marylise Lebranchu et André Vallini, afin, d'une part, de demander une attitude plus constructive de la part des préfets pour que



s'engage un réel dialogue et, d'autre part, de formuler des propositions pragmatiques pour faciliter l'application des futurs SDCI selon un calendrier adapté.

Par ailleurs, les membres de la commission ont à nouveau alerté sur les difficultés rencontrées par les élus locaux dans le cadre du transfert obligatoire de la compétence tourisme aux intercommunalités. L'application de cette disposition prévue par la loi NOTRe menace la performance des actions menées par de nombreux offices de tourisme partout

dans le pays. L'AMF réaffirme que la liberté laissée aux élus dans le choix du niveau d'action le plus pertinent est gage d'efficacité pour l'exercice de cette compétence intimement liée à l'identité et aux caractéristiques de chaque territoire. À ce titre, l'engagement d'accorder une dérogation aux stations classées, à défaut de résoudre définitivement le problème, est la preuve qu'un aménagement de la

loi est nécessaire.

Enfin, les membres de la commission se sont interrogés sur les conséquences des fusions de communautés ne disposant pas toutes de la compétence « PLUi ». Si cette situation nouvelle appelle une nécessaire clarification juridique, l'AMF rappelle son opposition à tout transfert mécanique de cette compétence stratégique sans l'accord des élus locaux, au risque de faire échec à de nombreux rapprochements d'EPCI.

Voir www.amf.asso.fr /réf. BW14297

Rencontre des communes nouvelles

À la suite du mouvement sans précédent de création de communes nouvelles (318 au 1^{er} janvier 2016, regroupant 1 090 communes), l'AMF organise, le 16 mars, une Rencontre des maires de ces nouvelles collectivités. Cette matinée sera l'occasion de faire un point d'étape sur leur mise en place, de mettre en évidence les bonnes pratiques et les modalités de leur réussite mais aussi de partager les éventuelles difficultés rencontrées et de réfléchir aux préconisations pour l'avenir. Programme sur www.amf.asso.fr

Journée citoyenne : des habitants mobilisés

François Baroin a présenté le 12 janvier dernier, au siège de l'AMF, l'opération « Journée citoyenne », aux côtés de Fabian Jordan, maire de Berrwiller et initiateur de cette journée, en partenariat avec l'Observatoire national de l'action sociale (ODAS).

Née en 2008 dans l'agglomération mulhousienne, la Journée citoyenne permet de mobiliser les habitants, volontaires et solidaires, autour d'un projet d'amélioration de leur cadre de vie (réalisation de petits chantiers dans des lieux symboliques et utiles). Cette initiative se décline désormais de plusieurs façons à travers 200 communes et 45 départe-

tements. La prochaine édition se tiendra le 28 mai prochain.

Cette présentation à l'AMF s'inscrit pleinement dans la volonté de celle-ci de valoriser les actions locales innovantes et marquantes ayant vocation à être reproductibles.

La Journée citoyenne participe du renouvellement de l'action publique en favorisant l'échange entre les habitants, toutes générations et toutes classes sociales confondues et en créant ainsi un lien fort et fédérateur. Les maires sont en effet les plus aptes à développer le vivre-ensemble.

Voir www.amf.asso.fr/réf. BW14250

CNEN : une concertation préalable nécessaire

François Baroin a saisi le Premier ministre suite au comportement intolérable des administrations centrales en CNEN qui reprochent à l'AMF de ne pas répondre aux sollicitations des services de l'État en amont du passage en CNEN.

Le président de l'AMF a précisé une nouvelle fois que l'Association souhaitait vivement un échange sur les projets de texte écrits en amont du passage en CNEN. L'AMF n'exige pas une saisine et accepte que ce travail puisse avoir lieu sous différents formats (téléphone, courrier ou lors de réunions de travail). En revanche, la simple information ou consultation sur les orientations d'un texte ne constitue pas pour l'AMF une concertation réelle. La concertation doit avoir lieu afin que les services de l'AMF puissent examiner dans des délais convenables les textes inscrits à l'ordre du jour et ainsi adresser une analyse avisée aux élus communaux ou intercommunaux y siégeant.

Présence postale territoriale

Le 6 janvier dernier, l'État, l'AMF et La Poste ont signé un avenant au contrat tripartite de présence postale territoriale 2014-2016. Il tient notamment compte des nouveaux zonages de la politique de la ville (quartiers prioritaires de la politique de la ville) et de la mise en place des maisons de services au public dans les bureaux de poste. Le document d'application qui accompagne le contrat a également été mis à jour.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2016, l'indemnité mensuelle forfaitaire pour les agences postales communales s'élève à 1 001 euros. Pour celles situées dans les zones de revitalisation rurale, les zonages de la politique de la ville ou pour les agences postales intercommunales, ce montant est fixé à 1 127 euros.

Voir www.amf.asso.fr /réf. BW12458

Redevances télécoms

Traditionnellement, l'AMF calcule au 1^{er} janvier de chaque année la revalorisation des montants des redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs télécoms. Or, cette année, les indices TP01 de l'INSEE qui permettaient ce calcul ne sont plus en vigueur et les nouveaux indices proposés par l'INSEE aboutissent à une baisse des redevances pour 2016. L'AMF a donc saisi les services de l'État pour les alerter et leur demander de revoir les modalités de calcul de cette revalorisation.

Recyclage : fortes inquiétudes de l'AMF



Les éco-organismes des filières « papiers » et « emballages », qui financent la collecte sélective et le tri, doivent demander le renouvellement de leurs agréments cette année. Le ministère de l'Écologie a donc publié une note d'orientation qui a suscité l'inquiétude des membres du Bureau ; ils ont adopté une motion le 14 janvier dernier détaillant les principes auxquels l'AMF est attachée et les questions qui restent sans réponse. Trois des orientations proposées sont préoccupantes : l'intervention des pouvoirs publics dans le fonctionnement du Comité de concertation qui est une instance interne à l'AMF, la création d'un fonds national instituant un prélèvement obligatoire sans aucune base juridique, la discrimination entre les collectivités d'Outre-mer et celles de Métropole. Par ailleurs, la question du contrôle et de la régulation de l'ensemble du dispositif est restée sans réponse. Inquiète devant le risque d'une déstabilisation majeure de dispositifs construits en 20 ans d'efforts, l'AMF, qui a saisi la ministre, a demandé à auditionner les pouvoirs publics à ce sujet.

99^e Congrès

Le 99^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France aura lieu exceptionnellement les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2016, précédé de la journée des élus ultramarins le 30 mai à l'AMF. Dans le prolongement de la Journée nationale d'action, il rappellera l'importance de l'institution communale et développera de nombreux thèmes d'actualité : finances, avenir de la commune, ruralité et attractivité du territoire, commerce, culture, politique de la Ville, santé et accès aux soins, prévention de la radicalisation, Europe et migrations, communication, etc. Lors de ce Congrès, le dernier de cette législature, des réponses fortes de l'État sont attendues aux préoccupations portées par l'AMF. Vous êtes attendus nombreux pour cette 99^e édition qui témoignera, dans l'unité, de l'engagement quotidien des élus locaux auprès des populations et de leur rôle irremplaçable dans l'organisation territoriale de la France. www.amf.asso.fr (onglet Congrès)

ENVIRONNEMENT ÉCO-ÉCOLE



Placé sous le haut patronage du ministère de l'Éducation nationale et mis en œuvre par l'Office français de la Fondation

pour l'éducation à l'environnement en Europe (of-FEEE), le programme Éco-École permet à tous les membres et les partenaires d'une école (les élus locaux, les administrations scolaires, le personnel technique, les enseignants, les élèves, les parents

d'élèves, les associations et les acteurs économiques) de construire un projet environnemental concret pour leur établissement. L'objectif est de conduire une réflexion de proximité sur les enjeux environnementaux et de favoriser l'éducation à la citoyenneté à travers six thèmes prioritaires : l'alimentation, la biodiversité, les déchets, l'eau, l'énergie et les solidarités.

Les inscriptions en ligne sont ouvertes. Une fois votre dossier validé, vous recevrez par voie postale le manuel d'accompagnement Éco-École, outil d'aide à la mise en place de votre projet.

CONTACT www.eco-ecole.org

ANDIIS JOURNÉES D'ÉTUDE NATIONALES



Les Journées d'étude nationales 2016 de l'ANDIIS

(Association nationale des directeurs et intervenants d'installations sportives), se dérouleront à

Mâcon les 30 et 31 mars. Organisées en partenariat avec le pôle sport du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), cette 10^e édition propose des ateliers et tables rondes sur le thème : « Le service public local du sport, entre changements institutionnels, contraintes financières et innovations professionnelles ».

Intéressant un réseau de plus de 600 responsables et agents territoriaux en charge du sport, ces journées constituent le rendez-vous annuel de ces agents des collectivités territoriales.

CONTACT marine.krupka@andiiss.org - <http://andiiss.org>

LOGEMENT COLLOQUE ACTEURS DE L'HABITAT



Cette année, la journée du Réseau des acteurs de l'habitat, « Quoi de neuf, acteurs ? », bénéficie d'une actualité riche dans le domaine de l'habitat et du logement.

Elle se déroulera le jeudi 10 mars prochain, à l'Espace Saint-Martin (Paris III^e). La matinée sera consacrée à l'actualité financière et budgétaire avec trois séquences : le budget logement 2016, la nouvelle équation financière pour les collectivités locales et les problématiques européennes. L'après-midi permettra d'ouvrir un débat sur la question du vivre ensemble, de l'agglomération au quartier.

CONTACT 01 40 75 78 27 - contact@acteursdelhabitat.com

JEUNESSE PARRAINAGE CITOYEN

Dans le cadre de la journée nationale du réserviste 2016, qui se déroulera du 7 mars au 2 avril prochain, le ministère de la Défense a décidé de mettre à l'honneur l'engagement

des réservistes à travers le parrainage citoyen. Initié en 2015, ce parrainage permet aux jeunes recensés volontaires d'accéder au statut de citoyen avec l'aide d'un réserviste et le concours des maires des villes de stationnement des délégués militaires départementaux (DMD). Il comprend deux entretiens, en mairie, au cours desquels le parrain aborde les thèmes relatifs à la citoyenneté et présente la défense et la réserve militaire. Il se concrétise par la remise officielle, en mai 2016, des attestations de recensement à l'occasion d'une cérémonie présidée par le maire.

CONTACT adeline.surzur@defense.gouv.fr - 01 72 69 26 21

TIC TERRITOIRES, VILLES ET VILLAGES INTERNET



Cette année, les collectivités en lice pour le label Territoires, villes et villages Internet ont eu la

possibilité d'auto-évaluer leurs sites internet au moyen d'une grille de critères. Les futurs labellisés ont ainsi pu déterminer s'ils appliquaient de bonnes pratiques en matière d'accessibilité, d'utilisabilité, d'organisation de l'information et de référencement. Les labels seront remis le 18 février prochain à Montrouge, lors de la journée nationale des territoires, villes et villages internet, sous le haut parrainage d'Axelle Lemaire.

CONTACT www.villes-internet.net

GESTION DE L'EAU COLLOQUE AFITE-FP2E-AMF

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, l'AFITE et la FP2E organisent le 22 mars de 9h à 13h30 un colloque intitulé « Réformes territoriales : quels défis pour les services eau, assainissement, déchets ? ». Cette matinée a pour objectif de présenter les enjeux liés à la mise en œuvre des lois Maptam et NOTRe. Il s'agira principalement d'apporter un éclairage sur les conséquences de la redistribution de ces compétences environnementales qui, opérée quasi simultanément avec la redéfinition des périmètres des communautés, induit des bouleversements dans l'organisation administrative des territoires et l'organisation des services.

Comment lutter contre la prolifération normative ?

Le Premier ministre vient d'envoyer aux préfets une instruction, d'application immédiate, leur demandant de faire preuve de souplesse en matière de normes applicables aux collectivités territoriales. Face aux inquiétudes des élus « sur les modalités d'application des normes, [notamment] dans les petites communes qui disposent de moyens techniques et financiers limités », le Premier ministre insiste sur « le rôle d'accompagnement des préfetures qui est primordial ». Selon la circulaire « les élus doivent trouver auprès [d'elles] l'appui, l'orientation et les éléments nécessaires à la compréhension des normes ». Manuel Valls demande donc aux préfets « d'utiliser toutes les marges de manœuvre (...) pour privilégier une interprétation facilitatrice des normes et permettre ainsi une mise en œuvre adaptée aux spécificités locales ».

Il précise également que depuis le décret du 16 janvier 2016 un élu peut désormais, à titre individuel, saisir le CNEN et que ce texte permet un renversement de la charge de la preuve de l'instruction, puisqu'il appartiendra aux administrations créatrices de normes de procéder à l'instruction de la demande de réexamen d'un texte en stock par les élus, alors qu'initialement

c'étaient aux élus de réaliser, seuls, cette instruction. L'AMF s'était fortement mobilisée sur ces deux points afin de faciliter la saisine sur des normes en stock. Enfin, le Premier ministre se félicite dans cette instruction de l'application du principe « un pour un » : une norme édictée, une normée retirée. Or, l'AMF est en désaccord avec cette interprétation. Elle conteste l'assertion selon laquelle « l'objectif de neutralité financière » aurait été respecté en 2015. Les services de l'AMF ne sont pas souvent d'accord sur les simulations qui sont faites dans les fiches d'impact réalisées par les différents ministères pour le CNEN : il apparaît que les charges imputées aux collectivités sont presque systématiquement minorées, tandis que les économies réalisables sont, elles, majorées. D'où un bilan « faussé ». En outre, quand une recette est liée à la fiscalité, l'État suppose toujours dans les fiches d'impact que les élus mettront en place telle taxe facultative et utiliseront le taux maximum. Or, les élus s'opposent à ce transfert de l'impopularité fiscale. Enfin, les impacts organisationnels et RH des réformes – les plus difficiles à appréhender – ne sont jamais mesurés. (cf. sur www.amf.asso.fr /réf. BW14285)

RECYCLAGE SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES

Une collectivité compétente en matière de gestion des déchets est susceptible d'avoir des relations contractuelles avec plus d'une dizaine d'éco-organismes. Elle transmet actuellement les informations administratives séparément à chacun d'entre eux. Dans le contexte de l'évolution rapide de l'intercommunalité, cette multiplication d'échanges redondants est fastidieuse. Les collectivités ont donc demandé avec insistance une simplification des procédures. Devant la perspective de la création d'une structure administrative lourde et complexe, l'AMF a pris l'initiative de réunir les éco-organismes pour proposer une solution souple et efficace de mise en commun des déclarations administratives.

Après un état des lieux, une consultation des agents des collectivités confrontés aux déclarations auprès des éco-organismes et un intense travail collaboratif, une maquette de plate-forme collective de déclaration a été réalisée. Il est maintenant possible de

passer à une phase de mise en œuvre opérationnelle, notamment la création de la structure porteuse de la plate-forme, son financement et son développement informatique, pour une ouverture aux premières collectivités en 2017.

LOIS DE FINANCES IMPACTS SUR LES INTERCOMMUNALITÉS

La loi de finances pour 2016 ainsi que la loi de finances rectificative pour 2015 ont eu plusieurs impacts sur les intercommunalités : maintien de la contribution pour le redressement des finances publiques, modification des répartitions dérogatoires du FPIC, nouvelles règles de fixation libre des attributions de compensation, etc. Ces lois de finances concernent également les communes nouvelles et prévoient notamment la prorogation du pacte de stabilité de la DGF et son maintien en cas d'extension, ainsi que des assouplissements fiscaux – demandés par l'AMF – afin de simplifier leur création. (Voir les notes sur www.amf.asso.fr/réf. CW14261 et CW14260)

Pôle emploi : fermeture des agences les après-midi

Afin de renforcer la personnalisation des services aux demandeurs d'emploi, Pôle emploi dématérialise les démarches d'inscription et le suivi sur l'ensemble du territoire à partir de mars 2016.

Par ailleurs, les agences de Pôle emploi seront fermées au public, à compter du 1^{er} juin 2016, tous les après-midi afin de proposer de nouveaux services aux demandeurs, tels des entretiens personnalisés et des ateliers de travail en groupe.

Cages de butts mobiles

La CERFRES, lors de sa réunion du 10 décembre 2015, a émis un avis favorable au projet de décret relatif aux cages de butts, qui autorisera l'utilisation de cages de butts auto-stables. La norme AFNOR sur les cages de butts, mentionnée dans ce décret, est consultable par les collectivités auprès des services déconcentrés. La parution de ce texte est attendue pour le mois de mars 2016.

Loi SRU : dépenses déductibles

Un décret entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016 définit les modalités de prise en compte des dépenses d'intermédiation locative dans les dépenses déductibles du prélèvement SRU ainsi que les notions de décroissance démographique et de dépenses réelles de fonctionnement à inclure dans le calcul des plafonds. Il précise également les conditions dans lesquelles les logements CADA sont pris en compte dans l'inventaire et les délais de saisine de la commission nationale SRU.

Il prévoit par ailleurs une convention spécifique « maître d'ouvrage / réservataires » relative à l'attribution et à l'occupation des PLAI très sociaux.

Référence : décret n°2015-1906 du 30 décembre 2015

Instances dirigeantes de l'AMF : nominations



Le Bureau de l'AMF a procédé à plusieurs nominations au sein des instances de l'Association suite à des départs liés à des changements de mandats électifs.

AU BUREAU EXÉCUTIF

François Deluga, maire de Teich (33)
Agnès Le Brun, maire de Morlaix (29)

AU BUREAU

Natacha Bouchart, maire de Calais (59)
Marc Laffineur, député-maire d'Avrillé (49)
Sylvine Thomassin, maire de Bondy (93)
Catherine Troendlé, sénatrice-maire de Ranspach-le-Bas (68)
Bernard Vauriac, maire de Saint-Jory-de-Chalais et président de l'Association départementale des maires de Dordogne (24)

AU COMITÉ DIRECTEUR

Le Bureau a pourvu aux remplacements des postes vacants au Comité directeur, conformément à l'article 8 des statuts de l'AMF.

Intègrent le comité directeur :

Catherine Arenou, maire de Chanteloup-les-Vignes (78)

Dominique Gambier, maire de Déville-lès-Rouen (76)
Jean-François Guillaume, maire de Ville-en-Vermois (54)
Jean-Yves Lalanne, maire de Billère (64)
Jérôme Nury, maire de la commune nouvelle de Tinchebray-Bocage (61)
Gilles Platret, maire de Chalon-sur-Saône (71)

COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Ces mouvements induisent des changements dans les présidences des commissions et groupes de travail de l'AMF :

Commission Environnement et développement durable

André Flajolet, maire de Saint-Venant (62) est nommé président

Michel Bourgain, maire de l'Île-Saint-Denis (93), rapporteur

Groupe de travail Accessibilité

Cécile Gallien, maire de Vorey (43) est nommée coprésidente

Nathalie Nieson, maire de Bourg-de-Péage (26), co-présidente

La liste complète des membres des instances de l'AMF est disponible sur www.amf.asso.fr

AGENDA DE L'AMF

17 FÉVRIER

- Groupe de travail Santé
- Commission Politique de la ville et Cohésion sociale

18 FÉVRIER

Commission des Communes et territoires ruraux

24 FÉVRIER

- Commission Aménagement
- Groupe de travail Habitat indigne

2 MARS

- Commission Europe
- Groupe de travail Numérique

8 MARS

Commission Fonction publique territoriale et ressources humaines

16 MARS

Rencontre des maires des Communes nouvelles

22 MARS

Colloque AFITE-FP2E-AMF

31 MARS

Réunion du Bureau de l'AMF

AGENDA DES AD

18 MARS

- Assemblée générale de l'association départementale de maires de la Somme
- Assemblée générale de l'association départementale de maires de l'Aveyron

25 MARS

Assemblée générale de l'association départementale de maires du Pas-de-Calais

2 AVRIL

- Assemblée générale de l'association départementale de maires du Loiret
- Assemblée générale de l'association départementale de maires des Pyrénées-Atlantiques

8 AVRIL

Assemblée générale de l'association départementale de maires de la Loire

15 AVRIL

Assemblée générale de l'association départementale de maires des Hautes-Pyrénées

22 AVRIL

Assemblée générale de l'association départementale de maires du Finistère

30 AVRIL

Assemblée générale de l'association départementale de maires du Doubs

DÉSIGNATIONS

IRCANTEC : Muriel Sauvegrain, adjointe au maire d'Orléans - 45 ; Dominique Lévêque, maire d'Aÿ - 51 (titulaires) ; Denis Flamant, maire de Chavenay - 78 ; Catherine Despres, adjointe au maire de Choisy-le-Roi - 94 (suppléants)
Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) : David Valence, maire de Saint-Dié des Vosges - 88

LE MAGAZINE



AU SOMMAIRE DU N° 332 DE FÉVRIER 2016

Ruralité. Les élus jouent la carte du développement malgré les obstacles
Habitat participatif Se loger autrement
Accessibilité. Dernière "fenêtre" pour les Ad'AP en retard
Intercos. Mauges communauté : les élus réinventent les relations communes/EPCI

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément

au n° 332. 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaires de rédaction : Patricia Paoli, Naëma Tilhac. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquette : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clary SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0316 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © Arnaud février pour l'AMF, p.1, © Roland Bourguet, p.1 ; © Carsthets/Fotolia, p.2 © illustrez-vous/Fotolia, p.3.